



## Prix « Résidence pour la Photographie »

Le prix « Résidence pour la Photographie » de la Fondation des Treilles a été créé en 2011. Ce prix a pour vocation d'aider à la production d'œuvres photographiques ayant pour thème le monde méditerranéen.

Octroyé sur une période allant de deux à huit mois en fonction du projet, le prix **Résidence pour la Photographie** est constitué à la fois :

- d'une allocation en espèces, d'un montant mensuel de 2 650 €, dont la durée de versement ne pourra excéder 8 mois,
- et d'un accueil en résidence. Celui-ci ne peut être inférieur à 1 mois, notamment pour assurer la réalisation des épreuves sur place.

Lors de leurs séjours aux Treilles, les lauréats sont logés dans la maison de « La Bergerie ». Les repas et le ménage sont assurés par la Fondation, ce qui leur permet de se consacrer entièrement à la réalisation de leur projet photographique.

Pour la réalisation de leurs travaux, ils disposent sur le domaine :

- d'un atelier numérique doté d'un ordinateur professionnel et d'une imprimante à pigments giclés de grand format,
- d'un laboratoire argentique, le « Laboratoire [Jacqueline Hyde](#) », doté d'un agrandisseur multiformat, qui permet à ceux qui le désirent le développement et le tirage d'images en noir et blanc.

Les lauréats pourront également bénéficier, à la Grande Maison, d'une bibliothèque et de liaisons informatiques.

Les artistes désirant concourir pour la résidence 2018 sont invités à [lire le règlement](#) et à suivre la procédure qui y est indiquée.

Pour toutes questions particulières ou demandes d'informations complémentaires, les candidats sont invités à adresser un message à l'adresse suivante : [prix.photo@les-treilles.com](mailto:prix.photo@les-treilles.com)

Pour la résidence 2018 les dossiers de présélection numérique sont à déposer à partir du 2 mai et jusqu'au 1er octobre 2017, à l'adresse indiquée ci-dessus ([prix.photo@les-treilles.com](mailto:prix.photo@les-treilles.com))

Fondation des Treilles – 90 rue de Varenne – 75007 PARIS (01 47 05 71 89)